

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Type de produit : Mélange
Nom du produit : RT300G Viper Brite

1.2. Utilisations appropriées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

1.3. Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Refrigeration Technologies
1111 N. Armando St.
Anaheim, CA 92806 - USA
T 1-800-869-1407
www.refrigtech.com

1.4. Numéros de téléphone d'urgence

Numéros d'urgence : 1-800-255-3924 ChemTel; appels internationaux 1-813-248-0585

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH

Corrosion cutanée 1A H314

2.2. Étiquetage

Étiquetage SGH

Pictogramme de danger (SGH) :



SGH05

Mentions d'avertissement (SGH) : Danger
Mentions de danger (SGH) : H314 – Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence (SGH) : P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 – Se laver ... soigneusement après manipulation.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 – EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau(ou se doucher).
P304+P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 – Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON/un médecin.
P321 – Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 – Garder sous clef.
P501 – Éliminer le contenu/réceptif dans ...

2.3. Autres Dangers

Aucune information additionnelle disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

Texte complet des phrases H à la section 16

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification SGH
Hydroxyde de sodium	(No CAS) 1310-73-2	5 - 40	Tox. aiguë 4 (dermal), H312 Corr. peau 1A, H314 Aquatique aiguë 3, H402

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Premiers soins, général	: Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, demandez l'avis d'un médecin (Montrer l'étiquette si possible).
Premiers soins, suite à l'inhalation	: Amener la victime à l'air frais et garder au repos en position confortable pour respirer. Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
Premiers soins, suite au contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche. Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
Premiers soins, suite au contact avec les yeux	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, s'il est possible de le faire facilement. Continuer de rincer. Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
Premiers soins, suite à l'ingestion	: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement le CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.

4.2. Plus importants symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures : Cause des brûlures sévères à la peau et des dommages aux yeux.

4.3. Indication sur l'aide médicale immédiate et traitement spécial requis

Aucune information additionnelle disponible

SECTION 5 : Mesures en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, sable
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spéciaux émanant du produit ou mélange

Réactivité : La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

5.3. Avis aux pompiers

Instructions de lutte contre les incendies : Utilisez de l'eau pulvérisée ou en brouillard pour refroidir les contenants exposés. Faire attention en combattant les incendies chimiques. Évitez que l'eau de l'extinction ne se déverse dans l'environnement.
Équipement de protection : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement approprié, incluant une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'urgence

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non essentiel

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage avec la protection requise.
Procédures d'urgence : Ventiler le secteur.

6.2. Précautions environnementales

Éviter le déversement dans les égouts ou eaux publiques. Prévenir les autorités s'il y a introduction dans les égouts ou aqueducs.

6.3. Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un absorbant solide inerte pour ramasser les déversements, tel que l'argile ou la terre diatomée, aussi tôt que possible. Ramasser les déversements. Entreposer loin des autres matériaux.

6.4. Références aux autres sections

Voir la section 8. Contrôles d'exposition et protection personnelle.

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

- Précaution pour une manutention sécuritaire : Laver les mains et autres parties exposées à l'eau et au savon doux avant d'aller manger, boire ou fumer et avant de quitter le travail. Bien ventiler les zones de travail pour prévenir la formation de vapeur. Ne pas respirer les poussières/fumée /gaz/brouillard/vapeur /pulvérisation. Les femmes enceintes ou qui allaitent doivent éviter l'exposition au produit.
- Mesures d'hygiène : Laver ... soigneusement après avoir manipulé le produit.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

- Mesures réglementaires : Se conformer à la réglementation
- Conditions d'entreposage : Garder seulement dans le contenant original dans un endroit frais et bien aéré loin de : Garder les contenants fermés lorsque non utilisés.
- Incompatibilité chimique : Acides forts, bases fortes
- Incompatibilité avec des matériaux : Sources d'ignition, lumière directe du soleil
- Température d'entreposage : ≥ 25 (5 - 42) °C

7.3. Utilisations spécifiques

Aucune information additionnelle disponible

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

ACGIH É.-U.	Valeur plafond ACGIH (mg/m ³)	2 mg/m ³
-------------	---	---------------------

8.2. Contrôles d'exposition

- Équipement de protection personnel : Éviter toute exposition non nécessaire.
- Mains : Porter de gants de protection.
- Yeux : Lunettes contre les produits chimiques ou visière de protection.
- Protection respiratoire : Porter un masque approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.
- Équipement de protection personnel : Éviter toute exposition non nécessaire.

SECTION 9 : Caractéristiques physiques et chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Couleur : Bleu
- Odeur : Odeur caractéristique
- Limite de détection olfactive : Aucune donnée disponible
- pH : ≥ 8.5 (8 - 9)
- Taux d'évaporation (butylacétate=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : ≤ 0 °C
- Point d'ébullition : ≥ 100 °C
- Point d'éclair : Aucun
- Température de combustion spontanée : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Tension de vapeur : Aucune donnée disponible
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Densité : $\geq 1,17$ g/ml
- Solubilité : Soluble in water.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'explosibilité	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Limite d'explosibilité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Contenu en COV : Aucun COV

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établie

10.3. Possibilité de réactivité dangereuse

Non établi

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses.

10.5. Incompatibilité avec des matériaux

Acides forts, bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère des vapeurs corrosives.

SECTION 11 : Information de toxicologie

11.1. Information sur les effets toxiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

LD50 dermal lapin	1350 mg/kg (Lapin; documentation, lapin; documentation)
Corrosion/irritation cutanée	: Cause de sévères brûlures à la peau et dommages aux yeux. pH : ≥ 8.5 (8 - 9)
Dommage ou irritation grave des yeux	: Non classifié pH : ≥ 8.5 (8 - 9)
Sensibilisation respiratoire ou à la peau	: Non classifié
Action mutagène sur les cellules germinales	: Non classifié
Cancérogénicité	: Non classifié
Effets toxiques sur la reproduction	: Non classifié
Toxicité spécifique sur certains organes (exposition unique)	: Non classifié
Toxicité spécifique sur certains organes (exposition répétée)	: Non classifié
Risque d'aspiration	: Non classifié
Effets nocifs potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Selon les informations disponibles les cibles de classification ne sont pas atteintes.

SECTION 12 : Information écologique

12.1. Toxicité

Écologie - général : Facilement dégradable en 28 jours.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

LC50 poisson 1	45,4 mg/l (96 h; Salmo gairdneri (Oncorhynchus mykiss); Solution $\geq 50\%$)
EC50 daphnie 1	40,4 mg/l (48 h; Ceriodaphnia sp.; concentration nominale)
LC50 poisson 2	189 mg/l (48 h; Leuciscus idus)
TLM poisson 1	99 mg/l (48 h; Lepomis macrochirus)

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
TLM poisson 2	125 ppm (96 h; Gambusia affinis)

12.2. Persistance et biodégradabilité

RT300G Viper Brite	
Persistance et biodégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans l'eau. Non établi.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et biodégradabilité	Biodégradabilité : sans objet. Aucune donnée (test) disponibles sur la mobilité du produit.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
Seuil DO	Sans objet
BDO (% du seuil DO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

RT300G Viper Brite	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation : sans objet.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information additionnelle disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Aucun autre effet connu. Éviter les rejets dans l'environnement.

SECTION 13 : Disposition des déchets

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation de disposition des déchets : Disposer de manière sécuritaire en respectant la réglementation locale et nationale. Disposer des contenants ...
Écologie - Déchets : Éviter de rejeter dans l'environnement.

SECTION 14 : Transport

Selon la réglementation DOT

Description des documents de transport : UN1760 liquides corrosifs, n.o.s., 8, II
UN-No (DOT) : 1760
DOT NA no : UN1760
Nom d'expédition DOT : Liquides corrosifs, n.o.s.
Classe de danger du Department of Transportation (DOT) : 8 - Classe 8 – Matière corrosive 49 CFR 173.136
Étiquette de danger (DOT) : 8 - Corrosif



Symboles DOT : G – Identifie le PSN qui requiert un nom technique
Groupe d'emballage (DOT) : II – Danger Moyen

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

Disposition spéciales du DOT (49 CFR 172.102) : B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, et MC 306 et DOT 406 camion citerne interdit. IB2 - Autorisé IBCs: Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Exigences additionnelles : Seulement les liquides ayant une tension de vapeur égale ou inférieure à 110 kPa à 50 C (1,1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés.

T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3)

TP2 - a. Le taux de remplissage maximal ne doit pas excéder le taux de remplissage déterminé par les suivantes : (image) où : tr est la température maximale moyenne du vrac pendant le transport, tf est la température en degrés Celsius du liquide pendant le remplissage, et a est le coefficient moyen de dilatation cubique du liquide entre la température moyenne du liquide pendant le remplissage (tf) et la température maximale moyenne du vrac pendant le transport (tr) les deux en degrés Celsius. b. Pour les liquides transportés sous les conditions ambiantes peut être calculé en utilisant la formule : (image) où : d15 et d50 sont les densités (en unité de masse par unité de volume) du liquide à 15 C (59 F) et 50 C (122 F), respectivement.

TP27 – Un réservoir portatif ayant une pression de test minimale de 4 bar (400 kPa) peut être utilisé en autant que le test de pression calculé est de 4 bar ou moins basé sur le PMSA de la matière dangereuse, tel que défini au point 178.275 de ce sous-chapitre, où la pression de test est 1,5 fois le PMSA.

DOT Exceptions d'emballage (49 CFR 173.xxx) : 154

DOT Expédition autre que le vrac (49 CFR 173.xxx) : 202

DOT Expédition en vrac (49 CFR 173.xxx) : 242

DOT Limitations de quantité, avion/train de passagers (49 CFR 173.27) : 1 L

DOT Limitations de quantité, avion cargo seulement (49 CFR 175.75) : 30 L

DOT Arrimage dans un navire, localisation : B - (i) Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" d'un navire cargo et sur un navire de passagers transportant un nombre de passagers ne dépassant pas le plus grand des 2 énoncés suivants : 25 passagers ou un passager pour chaque 3 mètres de longueur totale du navire; et (ii) "sur le pont seulement" sur un navire dont le nombre de passagers dépasse celui spécifié au paragraphe (k)(2)(i) de cette section.

DOT Arrimage dans un navire, autre : 40 - Arrimer "à l'extérieur des quartiers d'habitation"

Informations supplémentaires

Autres informations : Moins de 32 onces ORMD, plus que 32 onces UN1760.

ADR

Description des documents de transport :

Transport maritime

Aucune information additionnelle disponible

Transport aérien

Aucune information additionnelle disponible

SECTION 15 : Information sur la réglementation

15.1. Réglementation fédérale américaine

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Répertorié dans l'inventaire TSCA des États-Unis (Toxic Substances Control Act)

RQ (Quantité déclarable, section 304 de la liste EPA) :	1000 lb
---	---------

15.2. Réglementation internationale

CANADA

RT300G Viper Brite

Classification SIMDUT	Classe E – Matière corrosive Classe D Division 2 Subdivision B – Matière toxique causant d'autres effets toxiques
-----------------------	--

UE- Réglementation

Aucune information additionnelle disponible

RT300G Viper Brite

Fiche signalétique

Ce produit a été classifié selon les critères de dangerosité du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

Classification selon la Réglementation (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Classification selon la Directive 67/548/EEC or 1999/45/EC

Non classifié

15.2.2. Réglementation nationale

Aucune information additionnelle disponible

15.3. Réglementation américaine

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

US. - Massachusetts - Right To Know List
US. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
US - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16 : Autres informations

Autres informations : Aucune

Texte complet des phrases H : voir section 16 :

Tox. aiguë 4 (dermal)	Toxicité aiguë (dermal), catégorie 4
Aquatique, aiguë 3	Néfaste pour l'environnement aquatique — Danger aigu, catégorie 3
Corrosion cutanée 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1A
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques

NFPA risque pour la santé

: 3 – Une brève exposition peut causer des lésions sévères temporaires ou résiduelles même si des soins médicaux sont donnés rapidement.

NFPA risque d'incendie

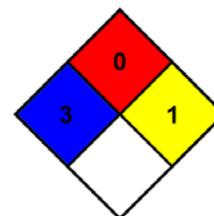
: 0 – Matériaux qui ne brûlent pas.

NFPA réactivité

: 1 - Normalement stable, mais peut de venir instable à des températures ou pressions élevées ou peut réagir avec l'eau avec un certain dégagement d'énergie, mais pas violemment.

NFPA danger spécifique

: Aucun



Classification HMIS III

Santé : 3 Danger grave - Blessure majeure probable sauf si une action immédiate est prise et qu'un traitement médical est donné.

Inflammabilité : 0 Risque minimal

Physique : 1 Risque faible

FS Canada

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et a pour but de faire la description du produit dans un but de santé, sécurité et exigences environnementales seulement. Elle ne doit pas être interprétée comme garantissant les propriétés spécifiques du produit.